

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 24 mai 2022

Délibération n°2022-036 : Exonération des droits d'inscription d'une année pour les doctorants en contrat CIFRE avec inscription à compter du 1^{er} avril de l'année N

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu l'avis favorable de la commission de la recherche du 5 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que les doctorants dont le financement est un contrat CIFRE ont obligation de s'inscrire avant le démarrage de leur contrat de travail en entreprise ; que les inscriptions des doctorants se font au fil de l'eau selon validation par l'ANRT en charge de la mise en place du dispositif CIFRE ; que les doctorants sont donc amenés à régler quatre inscriptions pour une durée de thèse de 36 mois avant soutenance ;

CONSIDÉRANT que le cas échéant, l'entreprise peut participer au financement d'une inscription ; que pour les doctorants qui ne bénéficieraient pas d'une prise en charge par l'entreprise des droits d'inscription, le coût de quatre inscriptions pour une durée de thèse de 3 ans avant soutenance apparaît disproportionné ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés la politique de l'établissement, applicable à partir de la rentrée universitaire 2022-2023, concernant l'exonération des droits d'inscription d'une année sur l'ensemble du parcours doctoral, à titre exceptionnel pour les doctorants en contrat CIFRE inscrits à partir du 1^{er} avril de l'année N, amenés à régler quatre inscriptions et qui ne bénéficieraient pas d'une prise en charge par l'entreprise des droits d'inscription.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 14

Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 21

- Pour : 21

- Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : -

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 7 juin 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient • Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

